racine
AVOCATS

Communiqué de presse
Paris, le 16 février 2023

PLUSIEURS CABINETS CONSEILLENT LE CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE SAINTE-MARIE ET LE GROUPE VIVALTO SANTÉ DANS LE CADRE DE LEUR ASSOCIATION

Dans le cadre de l'association du Centre d'imagerie Médicale Sainte-Marie à Osny dans le Val d'Oise (95) avec le groupe Vivalto Santé, troisième groupe d'hospitalisation privée en France, Racine et Me Sichel ont conseillé le Centre d'imagerie Médicale Sainte-Marie, et Lérins a conseillé Vivalto Santé. Cette association, qui s'inscrit dans le modèle fondateur du Groupe de co-gouvernance partagée avec les médecins, laisse aux radiologues du centre leur autonomie de gestion et de décision médicale.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Médical du Territoire Ile-de-France de Vivalto Santé, qui s'attache à favoriser les synergies et les complémentarités entre les 9 établissements de la région et les 500 praticiens qui y travaillent, afin d'optimiser l'organisation des soins au service de la patientèle francilienne.

Les radiologues du Centre d'Imagerie Médicale Sainte-Marie à Osny (implanté à proximité immédiate du Centre Hospitalier Privé Sainte-Marie, établissement du groupe Vivalto Santé) ont fait le choix de s'adosser au groupe hospitalier afin d'appuyer leur développement sur un acteur de santé reconnu. Ils gardent néanmoins leur autonomie de décision médicale ainsi que la propriété des matériels et des autorisations (3 IRM, dont une 3 Tesla et 2 scanners), et restent acteurs de leur gestion, en cohérence avec la « Troisième Voie », le modèle différenciant Vivalto Santé basé sur la co-gouvernance avec les praticiens. Les médecins préservent ainsi leur pleine indépendance et occupent en même temps un rôle prépondérant dans le projet médical porté par le Groupe.

Grâce à cette coopération, les radiologues espèrent également répondre davantage aux attentes des nouvelles générations qui ressentent un besoin de sécurité à l'heure où le secteur médical est en pleine évolution.

Parmi les six médecins du Centre d'imagerie médicale Sainte-Marie, deux étaient conseillés par Racine, avec une équipe composée de Luc Pons, associé, et d'Ornella Bianchi, avocate, et quatre par le cabinet Julien Sichel Avocats avec une équipe composée de Julien Sichel, associé, et Marion Lebastard, avocate.

Vivalto Santé était conseillé par Lérins avec une équipe composée de Luc Castagnet, associé, Yanis Boudinar et Isaure Bouvier, avocats.

A propos de Racine :
RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit plus de 250 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.
RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.
Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.
RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.
Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.
RACINE est membre du réseau international d'avocats Multilaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.